

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTODI 28 de Mois Brumaire.

Ere vulgaire.

Lundi 18 Novembre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

A N G L E T T E R R E.

Suite des nouvelles de Londres, du 2 novembre.

LES projets de notre ministère d'envahir toutes les possessions lointaines des François, sont fort ralentis depuis que le besoin urgent de mettre nos côtes & nos ports en sûreté s'est fait sentir. Les papiers ministériels s'évertuent bien à prouver de leur mieux les difficultés insurmontables d'une descente; mais Pitt ne croit pas que ces factums soient le seul moyen efficace de rassurer les esprits: en conséquence, il rassemble des forces considérables de terre & de mer sur nos côtes, sur celles de Flandre & dans le canal. L'amirauté a publié un ordre à nos bâtimens de guerre de surveiller les navires neutres, & sur-tout ceux des Américains qui introduisent des grains en France. Malgré le grand intérêt de la coalition à affamer les François, il est certain que les états du Nord, qui ont en cette année une belle récolte, pourroient bien désirer aussi de vendre des grains à la France. Voilà pourquoï M. Pitt voudroit que nulle puissance ne demeurât neutre, & qu'on traitât en ennemis toutes celles dont le commerce exige des échanges avec la France: il lui faudra donc établir une douane universelle pour remplir cette grande vue; mais on doute que la nation anglaise veuille & puisse suffire aux frais immenses d'une telle entreprise.

Au mois de septembre dernier, on s'attendoit généralement dans les îles de Bahama, que des flottes françoises, dépêchées par Genest, ambassadeur de la république, viendroient attaquer ces îles, & en conséquence on y avoit fait de grands préparatifs de défense: mais rien n'a paru: on assure que ce ministre turbulent vient d'être rappelé de Philadelphie.

La politique astucieuse de l'impératrice de Russie commence à ne plus inquiéter la coalition, depuis que le plan de Catherine indique plus d'adresse que de forces réelles: elle excite la guerre tant qu'elle peut pour ses alliés, & elle ne la fait point elle-même, comme s'il lui suffisoit de les voir s'affoiblir réciproquement, afin de les attaquer ensuite. On prétend que les alliés vont lui demander d'effectuer promptement son contingent de 12 mille hommes; & que si elle s'y refuse, elle sera déclarée être hors de la coalition.

(Extrait du Times). TRIBUNAL CRIMINEL. — Ces jours derniers, le nommé Thomas Briellat, pompier, a été condamné pour avoir tenu plusieurs propos séditieux, entr'autres:

« qu'il n'y auroit jamais de paix ni de bonheur sur la terre
« jusqu'à ce que les rois en fussent chassés; que pour lui,
« il souhaitoit qu'il n'y eût point de rois au monde, &
« qu'il desiroit ardemment que les François débarquassent en
« Angleterre cent mille hommes pour détruire le parti du
« gouvernement ».

Des témoins ont aussi déposé que Briellat, & deux ou trois de ses amis avoient dit qu'aujourd'hui même, il doit s'assembler entre cinq cents & mille personnes, en tel endroit, dans l'intention de monter les esprits sur les affaires actuelles.

Sur ces dépositions, les magistrats, instruits d'ailleurs qu'il y avoit réellement quelque mouvement dans le quartier indiqué, ont sommé le haut-connétable de s'y rendre, avec un nombre suffisant de ses subalternes, pour maintenir la paix. Rendu sur les lieux, il y a trouvé un certain nombre de personnes assemblées, mais qui ne paroissoient pas disposées à exciter aucun trouble. En conséquence, il a jugé à propos, ainsi que les magistrats dont il étoit accompagné, de ne pas user de son autorité pour disperser la foule; il s'est borné à observer attentivement tout ce qui s'y passeroit. En conséquence, s'étant retirés dans une maison voisine, ils y ont reçu la visite de trois ou quatre personnes qui se sont annoncées comme membres de la société de correspondance de Londres, ils étoient là assemblés, disoient-ils, pour faire sentir au peuple la nécessité d'une réforme dans tous les abus. Celui d'une guerre aussi inconsidérée que ruineuse étoit le premier objet de leurs réclamations; ils entendoient encore insister sur les réformes à faire dans le parlement, réformes qui devoient nécessairement amener une égale représentation. En un mot, ils vouloient la liberté & l'égalité. Les magistrats ont eu assez de peine à disperser cette multitude, qui s'est séparé sans bruit; mais le pompier a été incarcéré & condamné à six mois de prison, à moins qu'il ne présentât une caution solvable pour son apparition à la session prochaine.

L'avocat de l'accusé, Briellat, a soutenu que le cautionnement requis n'étoit pas selon les loix: il a donné le défi aux juges du tribunal de citer un seul acte du parlement, qui autorisât le cautionnement qu'ils demandoient. Les juges se sont contentés de lui répondre que si lui ou sa partie se croyoient lésés, ils n'avoient qu'à se pourvoir contre eux en justice. Cette réponse a fermé la bouche à l'avocat & à son client, parce qu'ils savoient que dans les autres tribu-

Maux, d'après les principes actuels, il leur arriveroit pis : ils ont donc produit les cautionnemens exigés.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

De Dunkerque, le 21 brumaire.

Nos avant-postes attaquent journellement ceux de l'ennemi, qui hasardent de se rapprocher de nous ; & dans ces escarmouches très-fréquentes, nous remportons toujours quelques avantages. Il y a tout lieu de croire que les soldats des despotes, ainsi harcelés, se sont déterminés à s'éloigner un peu ; car nos détachemens & nos grandes patrouilles n'en ont point rencontré depuis quelques jours.

Avant-hier, à quatre heures après-midi, il arriva à Lille un homme envoyé de Gand, avec la nouvelle que cette ville est en pleine insurrection. Voici ce qu'on débite de cet événement : Le gouvernement, par une proclamation, avoit invité les peuples du Brabant à se lever en masse, afin d'imiter l'exemple des Français, & de leur opposer une résistance égale à l'énergie de ces derniers. Le grand objet de la liberté publique avoit été mis en avant, dans cette proclamation de la cour. Peu de jours après, les Gantois virent arriver une force armée qui réquit impérieusement une levée d'hommes & celle d'une nouvelle imposition sur la bière & le genièvre. Le peuple vit bien alors que l'espérance de liberté dont on l'avoit bercé étoit une leurre indigne ; & s'étant levé en masse, les braves tass-culottes, conduits par les braiseurs & les bouchers, fondirent à main armée, & avec des fusils qui avoient été envoyés par le gouvernement, sur les troupes autrichiennes & sur un corps d'émigrés français qui les secundoient, & ils en firent un grand carnage. Les portes de la ville furent fermées, & le peuple envoya demander des secours dans les garnisons françaises voisines, pour l'aider à conserver sa liberté conquise : le député, arrivé à Lille, a été reçu à bras ouverts, & on l'a renvoyé avec des dépêches pour Gand, Bruges & Bruxelles, ainsi qu'avec l'assurance que 30 mille Français vont se mettre en marche pour voler au secours des peuples de la Belgique. Le patriote Meyer a reconduit l'envoyé de Gand jusqu'aux frontières.

P. S. Des nouvelles ultérieures de Gand nous apprennent que les habitans ont lâché les écluses & inondé leur ville ; mais il paroît que de Courtray on envoyoit de gros canons & le régiment de Colerado ; & par ce côté, les Autrichiens pourroient aisément approcher de la ville.

ARMÉE DE LA MOSELLE

Du 22 brumaire.

On mande de Rocroy que tout respire dans cette ville le patriotisme le plus ardent : les citoyens disputent de zèle à leurs frères d'armes qui composent la garnison ; ils se joignent à eux dans leurs fréquentes sorties, & ne rentrent jamais sans rapporter quelques bestiaux & des provisions enlevées à l'ennemi.

Tout le département des Ardennes est dans les mêmes sentimens, & on vient de purger la ville de Givet des traîtres qui vouloient livrer cette place à l'ennemi. Voici la lettre que le ministre a dû recevoir de Givet, pour la communiquer à la convention ; elle est datée du 21 brumaire.

« Nous serons donc toujours sous le couteau des traîtres. Nous venons de découvrir & de déjouer un plan formé de livrer la ville de Givet. Quatre drapeaux portant des fleurs-de-lys ont été trouvés chez Liancourt, fils du juge de paix de Charlemont. Dans quatre jours, Givet devoit être la proie de l'ennemi, & l'on y devoit chercher s'il y avoit jamais eu

d'habitans. Voilà comme l'Autriche nous fait la guerre. Ce n'est pas sans raison que son despote faisoit marcher cinq mille hommes sur cette place. L'orage est dissipé. Le traître dépositaire des drapeaux a évité, par la fuite, le supplice dû à son crime. La société populaire a arrêté que les quatre drapeaux, dont l'un est vert & porte la livrée d'Artois, & les trois autres blancs, seront envoyés à la convention, pour être brûlés, & les fleurs-de-lys d'or aller au creuset.

Extrait d'une lettre écrite de Liyonac, en avant du village de Berstel, du 13 brumaire.

« Freres & amis, je vous fais part d'une nouvelle que vous apprendrez avec plaisir, puisque c'est la mort d'un tyran. La voici prise dans la copie de l'ordre de l'armée du 2 novembre.

» D'après les renseignemens qui viennent de se donner au général, il prévient les freres d'armes que rien n'est plus vrai que la mort du despote Condé. Il fut tué dimanche après-midi d'un coup de canon dirigé par les canonniers du 6^e. bataillon de la Drome. Les émigrés sont dans la consternation d'avoir perdu leur chef. Signé, Alexis Dubois, général. Salut & fraternité. Le chef de brigade attaché au 6^e. bataillon de la Drome, signé, Championnet.

De Paris, le 28 brumaire.

Les dernieres lettres de Strasbourg annoncent que les représentans du peuple & le général Pichegru ont pris de grandes mesures de salut public. La discipline est excellente ; l'armée & le tribunal révolutionnaire font chaque jour des merveilles. La garnison de Landau a fait une vigoureuse sortie ; elle a haché en pieces un régiment ennemi.

Il paroît que les rebelles ont formé le plan de s'emparer d'un port de mer ; mais il est impossible, dans leur position, qu'il puissent échapper. L'armée de Mayenne les poursuit du côté de Laval ; la force armée de Caen se porte sur Falaise & Mortain ; la garnison de Cherbourg & la garde nationale du département de la Manche se portent sur Granville & Avranches ; de sorte que les rebelles se trouvent pris entre trois feux, & n'ont plus que la mer pour se noyer. Toutes les mesures sont prises par le député Escarpentier pour les cerner de toutes parts, afin que leur chute soit certaine, & qu'ils disparaissent pour jamais. Les braves soldats de la république bravent les rigueurs de la saison ; & malgré les pluies continuelles, marchent gaiement & en chantant vive la république, vive la montagne !

Le citoyen Laborde, si connu par ses grands biens, vient d'être arrêté dans sa maison de campagne de Merville, près d'Etampes, d'où il a été transféré à Paris.

La convention a adopté la liste suivante des membres qui doivent composer le jury national des arts, telle que David la lui a présentée.

Dufourni, membre du département de Paris ; Monvel, acteur ; Frangouard, peintre ; Frangouard, anatomiste ; Jullien, sculpteur ; Pache, maire de Paris ; Varon, homme de lettres ; David le Roi, architecte ; Fleuriot, substitut de l'accusateur public ; Pasquier, sculpteur ; Rondelet, constructeur ; le Brun, peintre ; Cietti, artiste ; Monge, ex-ministre de la marine ; Naigeon, Balzac, architecte ; Gerard, peintre ; Hissault, architecte ; le Brun, peintre ; Hazard, cordonnier ; Hubert, architecte ; Beauvoisin, peintre ; Dardet, sculpteur ; Faillafon, peintre ; Boichot, sculpteur ; le Sueur, peintre ; Dupré, graveur ; Ronsin, commandant-général de l'armée révolutionnaire ; Caraffe, peintre ; la Harpe, homme

la guerre. Ce
marcher cinq
Le traite
supplice dâ
les quatre
d'Artois, &
ntion, pour
eufet.

du village de
nouvelle que
mort d'un
l'armée du

se donnera
n'est plus
é dimanche
monniers du
s la confes-
xis Dubois,
attaché au

que les re-
ont pris de
excellente:
ue jour des
vigoureuse
ni.

de s'emparer
ur position,
is pourfuit
orte sur Pa-
la garde na-
t sur Gran-
trouvent pris
ar se noyer.
Escarpentier
ôte soit cer-
raves soldats
n; & malgré
en chantant

biens, vient
erville, près

membres qui
e que David

; Morvel,
anatomiste;
on, homme
substitut de
dellet, confe-
nge, ex-mi-
te; Gerard,
azard, cor-
re; Dardet,
; le Sueur,
général de
rpe, homin

lettres; Hébert, substitut du procureur de la commune; Delaunay, architecte; Hassenfratz; Chaudet, sculpteur; Brun, marchand de tableaux; Celx, cultivateur; Poisevin, architecte; Ramey, sculpteur; Roselle fils, peintre; Baroux, peintre; Prudhom, peintre; Neveu, peintre; Lays, acteur; Gouff, architecte; Pigny, médecin; le Sueur, sculpteur; Allais, architecte. — *Suppléans*: Talma, acteur; Deroches, peintre; Vicq-d'Azir, anatomiste; Mercery, graveur; Michot, graveur; Harni, auteur, de la piece intitulée *la Liberté conquise*; Dejoux, sculpteur; Villemain, peintre; Turcati, graveur.

Il est enfin venu, ce jour, où la vérité si long-tems enroulée des nuages de la superstition & du mensonge, percutée & poursuivie par les fureurs d'un fanatisme despotique, paroît dans tout son éclat. Quel spectacle plus touchant pour le philosophe, que celui d'un peuple détrompé, renversant les idoles qui avoient abusé de sa bonne foi; que celui des prêtres de tous cultes qui, se rendant à la voix de la nature & de la raison, viennent abjurer les erreurs où ils ont entreteuu l'espece humaine. De tous côtés, l'or & l'argent prodigués par la crédulité au charlatanisme des reliques mensongeres, vont servir au bonheur commun, au maintien des droits les plus sacrés de l'homme, & n'entreteindront plus la paresse & l'orgueil d'une classe où tous les vices avoient fixé leur empire. Certes, il appartenoit à cette révolution bienfaisante & sublime, qui a renversé la tyrannie des rois, de détruire l'empire encore mieux affermi du préjugé & de l'erreur. Que n'avons-nous pas à espérer d'un gouvernement où le peuple vraiment libre, éclairé sur ses droits, emploiera pour son bonheur les richesses dont on se servoit pour l'asservir.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

L'acte d'accusation contre le général Houchard lui impute d'être l'auteur de la résidion de Mayence, ayant refusé de marcher à son secours lorsqu'il en étoit encore tems; d'avoir fait en deux jours le chemin qu'il fit en huit lorsqu'il fut obligé d'aller secourir cette place; d'avoir osé proposer de faire fusiller les soldats qui, accablés de lassitude, ne pouvoient suivre l'armée; d'avoir refusé de suivre le plan du comité de salut public; d'avoir trahi à Dunherque, à Turcoing; d'avoir écrit aux généraux ennemis du style le plus bas, le plus rampant, le plus indigne d'un vrai républicain.

Boulet, machiniste du théâtre de la République, accusé d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, a été acquitté par le tribunal révolutionnaire. Le témoignage des citoyens Lefevre, Meunier & Moachy ayant été jugé téméraire, sur la requisition du ministre public, il a été enjoint à ces hommes d'être plus circonspects à l'avenir.

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 27 brumaire

La section des Marchés se présente en masse dans le sein du conseil; elle vient y rendre hommage à la philosophie & à la raison; elle annonce qu'elle a renvoyé S. Crépin du ciel, pour y faire des souliers aux saints, les confreres, & la Magdelaine, pour y pleurer ses péchés.

Sur les observations de cette section & celles de plusieurs membres, le conseil arrête que les vétérans porteront un plumet aux trois couleurs, à la place du plumet blanc, &

qu'ils n'auront ni écharpe ni ceinture; arrête que le présent sera envoyé au commandant-général, avec invitation de le mettre à exécution, & injonction au commandant de bataillon des vétérans de s'y conformer.

Le procureur de la commune se récrie sur les dépenses énormes que nécessite la garde des individus détenus dans la tour: il requiert, & le conseil arrête que, le decadi prochain, il se transportera en masse à la convention, pour lui demander que les prisonniers du Temple soient renvoyés dans des prisons ordinaires, traités comme les criminels ordinaires, & qu'ils soient jugés dans le plus court délai.

Une section apporte dans le sein du conseil tous les objets du fanatisme & de la superstition, & entr'autres, la chemise de S. Louis, qui ne se trouve être qu'une chemise de femme. Le conseil arrête qu'elle sera brûlée, & renvoie à la monnoie les objets précieux en or & en argent.

Sur la demande des canoniers, le conseil rendant justice à l'énergie révolutionnaire qui les a toujours conduit, arrête qu'ils s'épureront eux-mêmes, qu'ils choisiront des collègues parmi les vrais sans-culottes, & qu'il sera défendu à tout individu qui ne sera pas canonier, d'en porter l'habit.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Leloi.)

Suite de la Séance du 26 brumaire.

Dans quelques ateliers d'armes, la fabrication languit, parce que les ouvriers n'ont pas tous les outils nécessaires. Sur la proposition de Bourdon de l'Oise, le comité de salut public est chargé de nommer des commissaires, pris dans le sein de la convention, pour veiller à la fabrique des armes.

Les gendarmes de la convention ont rendu de grands services à la patrie dans la guerre de la Vendée; plusieurs de leurs épouses sont dans la misère. La convention accorde un secours provisoire de 2 cents livres à chacune de ces citoyennes.

Un prêtre, nommé Mitier, se disant investi de pouvoirs illimités, a fait arrêter un grand nombre de citoyens qu'on assure être d'excellens patriotes. Un membre demande que les prêtres soient exclus de toutes fonctions civiles, administratives & militaires. Cette motion est écartée par l'ordre du jour, & la dénonciation est renvoyée au comité de sûreté générale.

Un certain nombre de pieces d'or, de celles envoyées par le département de la Nièvre, ont été dérobées dans le transport de la monnoie à la trésorerie: le comité de sûreté générale cherchera des renseignements sur les auteurs de ce vol.

— Les communes ou sections qui envoient des effets d'or ou d'argent, sont chargés d'en constater, par procès-verbaux, & le nombre & le poids, autant qu'il sera possible; le comité des inspecteurs vérifiera les envois par les procès-verbaux. Ce comité fera imprimer, chaque décade, & insérer dans le bulletin, l'état des dons faits par les communes; avec les noms de ces communes.

Un grand nombre de communes apportent les ornemens de leurs ci-devant églises.

Plusieurs citoyens, membres de l'armée révolutionnaire, viennent demander une augmentation de paie, à raison des courses qu'ils sont obligés de faire dans les départemens voisins de Paris. — Renvoyé au comité de salut public.

Le citoyen Bult, représentant dans les départemens de la Marne & de la Haute-Marne, fait part des succès de sa mission qui est terminée: il annonce que, dans tous les cantons

qu'il a visités, les citoyens font à la hauteur de la révolution; que la réquisition s'est opérée avec célérité; les muscadins, qui s'étoient cachés ou qui avoient déferé leurs corps, y ont été reconduits par la gendarmerie: les administrations ont été renouvelées: une foule de prêtres réfractaires, de ci-devant nobles, d'émigrés, de ci-devant procureurs & huissiers, & autres gens suspects, ont été mis en arrestation. Le fils du ci-devant maire de Strasbourg, Diétrich, a été aussi arrêté: on le transfère à Paris. — La convention approuve la conduite de Rulh, dont le rapport sera inséré dans le bulletin.

Guillemardet, représentant pour la levée de la nouvelle cavalerie, écrit de Versailles qu'avant quinze jours il aura de quoi monter 15 escadrons au complet: & en outre 600 chevaux pour les charois: » Si mes dix-neuf collègues, dit-il, travaillent avec le même succès, la république aura bientôt 300 nouveaux escadrons: la convention peut compter que ça ira & au grand galop. — Applaudissemens.

Collot-d'Herbois, Fouché & Delaporte, représentans à Ville-Affranchie, écrivent en date du 20 de ce mois: « L'ombre de Châlier est satisfaite; ceux qui détestent l'arrêt atroce de son supplice, ont été frappés de la foudre: les précieux restes de cette victime du féséralisme ont été religieusement recueillis & portés en triomphe dans toutes les rues: c'est au milieu même de la place où Châlier fut immolé à la rage effrénée de ses bourreaux, que ses cendres ont été exposées à la vénération publique & à la religion du patriotisme. Aux sentimens profonds & énergiques qui, en ce moment remplissoient les âmes, a succédé un sentiment plus touchant: des larmes ont coulé de tous les yeux lorsqu'on a vu la colonne qui accompagna & consola Châlier dans son affreuse prison, & qui sembloit gémir autour de son simulacre; les cœurs se sont dilatés: le silence de la douleur a été interrompu par les cris mille fois répétés: *Vengeance! vengeance!*... nous le jurons, le peuple s'en vengera, notre courage sévère répondra à sa juste impatience: le sol qui fut rougi du sang des patriotes sera bouleversé; tout ce que le crime & le vice avoient élevé sera anéanti, & sur les débris de cette ville superbe & rebelle, qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques momens simples élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, & des chaumières éparpillées que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature ». Cette lettre sera insérée dans le bulletin.

Dans une lettre de Grenoble, l'on annonce qu'un petit nombre de fanatiques intriquent beaucoup, mais vainement, pour troubler la tranquillité publique: dans la même lettre, on demande que l'ex-constituant Barnave soit transféré à Paris. — Revoiyé au comité de salut public.

Séance du 27 brumaire.

Prieur, de la Marne, l'un des représentans envoyés à Brest, écrit que des couriers extraordinaires, expédiés de Vannes, ayant apporté la nouvelle que les brigands fugitifs de la Vendée menaçoient le département du Morbihan & celui des Côtes du Nord, il s'est transporté sur-le-champ à Vannes, pour y épurer les administrations & prendre toutes les mesures de salut public; il s'est ensuite rendu à l'Orient & à Pontivy, où il a trouvé tout régénéré: il annonce que les brigands, investis de toutes parts, ne peuvent échapper à une destruction totale.

Un administrateur du département de Vaucluse écrit que Gasparin, l'un des représentans près l'armée d'Italie, atteint d'une maladie aigue, vient de succomber aux douleurs les plus violentes: tous les patriotes regretteront en lui l'un des plus zélés défenseurs de la république.

Robespierre, au nom du comité de salut public, appelle l'attention de l'assemblée sur les plus grands intérêts de la patrie; il expose la situation de la république à l'égard de toutes les puissances de la terre, & sur-tout à l'égard de peuples que la liberté & la raison attachent à notre cause: il met à nud les manœuvres de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse & de la Russie; il démontre que l'intérêt de l'Angleterre, & celui de toutes les puissances secondaires du continent sont intimement liés à la conservation de la république française; enfin il dissipe les alarmes inspirées par la perfidie à tous les peuples neutres, & sur-tout aux cantons Suisses. Cet ouvrage, qu'on peut appeler le manifeste de la liberté & de la raison contre la tyrannie & l'astuce, a été cité le plus vif enthousiasme; souvent on a adhéré aux sentimens du rapporteur par des acclamations énergiques. Nous donnerons des extraits détaillés de cette pièce. Voici les principales dispositions du décret solennel qui en a été la suite.

« La convention nationale, voulant manifester à tous les peuples les principes qui la dirigent, & dénoncer les manœuvres employées par les ennemis pour alarmer ses alliés, & principalement les Etats-Unis d'Amérique & les Cantons de la Suisse, 1°. déclare qu'elle a formé la résolution constante d'être terrible envers les ennemis, généreuse envers ses alliés, juste envers tous les peuples. 2°. Les traités qui unissent la république à ses alliés seront fidèlement exécutés. 3°. Quant aux modifications nécessitées par la révolution & les mesures générales extraordinaires, elle se repose sur la loyauté & l'intérêt réciproque de la république & de ses alliés. 4°. Elle enjoit aux citoyens & à tous les agens civils & militaires de respecter & faire respecter le territoire des alliés de la république. 5°. Elle leur défend particulièrement de violer le territoire des cantons Suisses & des pays voisins qui sont les alliés de ces cantons. 6°. Le comité de salut public avisera aux moyens de resserrer les liens d'union & d'amitié qui existent entre la république & ses alliés, & de faire jouir les pays neutres de tous les avantages de la neutralité. 7°. La république française ne cessera de prouver aux cantons Suisses & aux états-unis d'Amérique les sentimens d'équité, de bienveillance & d'estime dont elle est animée envers ces deux nations. 8°. Le présent décret & le rapport qui l'a précédé, seront imprimés, envoyés aux ministres de la république par des couriers extraordinaires, & traduits dans toutes les langues, pour attester à tous les peuples les principes de la république française, & les attentats de ses ennemis contre la sûreté & la tranquillité de l'univers.

Barrère annonce que le comité de salut public doit présenter demain ou après-demain deux projets, l'un tendant à établir des moyens vigoureux de gouvernement révolutionnaire dans l'intérieur; l'autre concernant l'influence du pouvoir que doit se réserver la convention, & relatif à l'organisation du ministère en général, & de celui des affaires étrangères en particulier.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.
Toutes Lettres.